



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 05 Avril 2018

Question n°9

Affectation du Résultat de l'Exercice 2017

L'an deux mille dix-huit, le **05 Avril 2018** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 26 Mars 2018

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Éric PARROT, Eliane FARNY.

Était représenté : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Éric PARROT, Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Didier SANSIG à Eliane FARNY.

Étaient Excusés : Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU

Étaient Absents : Michel TRITRE

Secrétaire de séance : Catherine METRAL

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	25

Vote		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0

Date de Convocation : 26 Mars 2018

Date d'affichage : 13 Avril 2018

DELIBERATION

Vu le Compte Administratif 2017,

Vu le Compte de Gestion 2017 du comptable,

Constatant que le bilan financier 2017 fait apparaître :

En section de Fonctionnement :

- un résultat d'exercice de 568 442,25 €
- un résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA 2016) de 1 829 976,67 €
soit un résultat à reporter de 2 398 418,92 €

En section d'investissement:

- un solde d'exécution cumulé d'investissement de 76 276,07€
- un solde des restes à réaliser d'investissement de -2 797,62 €
soit un besoin de financement de 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Considérant que l'article L1612-7 du CGCT (Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) autorise un versement de la section de fonctionnement au compte C/1068 de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2018, le résultat d'exploitation suivant :

- | | |
|---|-----------------------|
| • Affectation en réserve R 1068 sur 2018 : | 500 000,00 € |
| • recettes de fonctionnement : compte 002 : | 1 898 418,92 € |
| • recettes d'investissement : compte 001 : | 76 276,07 € |

Les montants des RAR 2017 seront reportés au BP 2018.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le

13 Avril 2018

10/09/2018